

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:-

DECRET N°69-159 /PR-SGG

du 23 juin 1969

--:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du
28 juillet 1968 ;

VU le Décret N°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du
Gouvernement,

D E C R E T :

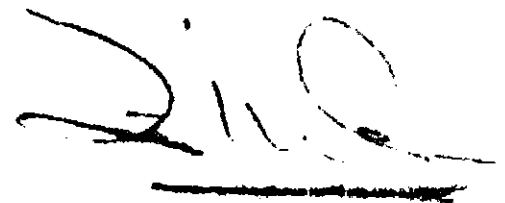
Article 1er - Pour compter du 24 Juin 1969, Mr Stanislas Yédomon DIORON,
Ministre de l'Economie et des Finances, est chargé de l'intérieur d Ministère
du Développement Rural et de la Coopération, pendant l'absence de
Mr Adrien AHANHANZO GLELE.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Juin 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Ampliations : PR 4 - CS 6 - CES 5
SGG 4 - SGPR 1 - SGM 10 - MDRC-MEF 4
Ministères 3 - DGAJL-DEP-Dtion Stat.6
DOCT-DN-IAA-Gde Chanc. 4 - JORD 1



Emile-Derlin ZINSOU